

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

**PRESENTS** : MM PERIER Claude, LECONTE Marie-France, SAUVEY Jean, GALMEL Isabelle, BUFFARD Christine, FERRAND Marie-Pierre, LEVILLAIN Isabelle, ROUCHERE Anne-Marie, LEREBOURG Elisabeth, ROTT Yannick.

**ABSENT(S) EXCUSE(S)** : MM LE BEC Arnaud (pouvoir donné à Monsieur Rodolphe JARDIN).

**ABSENT(S)** : MM OGER Benoît, LEGER Jean-Luc, JARDIN Rodolphe

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2016 à l'unanimité.

## **MAIRIE/SALLE POLYVALENTE**

En attendant l'arrivée de Monsieur Fournier, Monsieur Le Maire nous fait part des remarques formulées par différents acteurs utilisant des salles polyvalentes à qui il a demandé leur avis concernant l'aménagement de l'espace de réchauffage, à savoir :

- Mr Leroy : il serait nécessaire d'avoir un chariot avec grilles pour stocker les entrées. Il est d'accord pour les 4 feux gaz et pour un deuxième four de remise en température. Pour lui, le stockage de la vaisselle dans la remise n'est pas un problème.
- Mr Lesaulnier (cuisinier à la crêperie de Sophie) : il faudrait un four mixte à hauteur avec programmation simple, un piano 4 feux gaz avec plaque coupe-feu, une table à côté du piano, 2 chariots avec grilles pour stocker une deuxième armoire chauffante, et 2 frigos (2 fois une porte en 300 litres). Pour lui, il faut avoir la vaisselle dans la cuisine.
- Mr Quenault (traiteur) : valide ce qu'on dit les deux précédents intervenants avec une variante au niveau du frigo (il faudrait 1 frigo 2 portes), et pour lui la vaisselle dans la remise ne pose aucun problème.

Mr Fournier étant arrivé, Mr Le Maire fait le point sur les subventions :

- SIPL Salle : 127 747 euros
- DETR Mairie : 65 446 euros
- Contrat territoire : 65 145 euros
- Député : 20 000 euros

---

**soit un total de : 278 338 euros**, soit 57,62% de l'estimatif  
(mairie 120 233 euros, salle 319 367 euros, honoraires MO 43 383 euros = 482 983 euros)

Il reste donc à financer 204 645 euros sur les fonds propres communaux et l'emprunt.

Les subventions étant affectées soit à la salle soit à la mairie il faudra que les marchés et les factures soient bien établis distinctement pour les deux lieux.

Il en est de même concernant les honoraires du maître d'œuvre.

Mr Fournier nous dit qu'il a fait 1 contrat global pour la mission et nous remet :

- 1 contrat concernant la mission de diagnostic
- 1 contrat concernant la mission de base (esquisse, APS, APD...)
- 1 attestation d'assurance
- 1 R.I.B.
- 1 note d'honoraires

1) Chauffage et production d'eau chaude

Il est prévu une chaudière gaz à condensation, des radiateurs avec panneaux acier, et une centrale double-flux avec récupérateur d'énergie.

On peut mettre deux compteurs pour séparer le chauffage de la mairie et celui de la salle.

Mr Le Maire doit appeler Mr Tarteaut pour savoir exactement ce qu'il veut et comment doit être faite la répartition.

Mr Rott fait remarquer qu'on avait aussi parlé d'une solution alternative avec une pompe à chaleur. Une pompe à chaleur monte-t-elle vite en température ? On a besoin d'un système qui réagit vite et qui chauffe rapidement. De plus, la pompe à chaleur fonctionnera en continue pour chauffer 2 petits bureaux et de temps en temps la salle. Mr Le Marie nous présente l'étude que nous a faite GRDF. Il s'avère que c'est un investissement trop lourd, et qu'on ne fera pas d'économie d'énergie ; le système serait rentable s'il tournait tous les jours.

Mr Fournier demande ce qu'il doit faire ? Mr Le Maire dit qu'on aurait aimé mettre un mixte pompe à chaleur/chaudière gaz, mais que cette solution n'est pas jouable en terme d'économies d'énergie, de fonctionnement et d'investissement. Mr Fournier fait remarquer que, si l'on veut afficher une démarche environnementale vis à vis des administrés, il y a la chaudière à condensation avec le kilowatt vert, et on peut mettre des thermostats d'ambiance programmables.

Mr Le Maire demande si les circuits aller-retour sont encastrés et apparents. Mr Fournier dit que tout pourra être encastré.

Mr Fournier demande s'il y a encore des doutes concernant le système de chauffage. Mr Le Maire fait remarquer que suite à l'étude faite par GRDF, il n'y en a plus de trop d'autant plus que cette étude a démontré par a plus b qu'un autre système de chauffage nous coûterait 15 000 euros de plus au minimum. Mme Buffard dit que l'étude faite est probante et enlève les doutes.

Mme Rouchère demande si on a fait le calcul du coût de l'installation et de l'utilisation d'un chauffage électrique sur plusieurs années par rapport à ce système qui demande, entre autre, un entretien annuel. Mr Fournier lui répond que l'on sait que l'électricité va augmenter dans les années à venir (on ne sait pas de combien).

Mme Rouchère demande s'il ne serait pas possible d'installer une aérothermie simple. Mr Fournier explique que ce n'est pas possible dans une salle comme la nôtre car c'est un système qui fonctionne avec une détente directe qui ne le rend pas super confortable et qui assèche l'air.

A l'unanimité, les membres du conseil présents sont d'accord pour confirmer la proposition du bureau d'étude à savoir chaudière à condensation avec double-flux.

Concernant la production d'eau chaude, il y a très peu de besoins (douche pour l'employé communal, eau chaude pour le ménage et pour éventuellement dégraisser la vaisselle avant de la mettre dans le lave-vaisselle). Mr Le Maire pense qu'un chauffe-eau de 150 litres suffit. Après débat, et vu la différence de prix minime, il est décidé de mettre un chauffe-eau de 300 litres.

## 2) Electricité

Mr Fournier précise qu'il est prévu un éclairage par LEDS.

Mme Leconte demande s'il y a de prévu dans ce poste la sono de la salle ? Mr Fournier dit qu'il y a le câblage pour des enceintes avec un limiteur acoustique en fonction du niveau sonore.

## 3) Ouvertures et fenêtres de la mezzanine

Nous demandons à Mr Fournier s'il serait possible que, sur la mezzanine, nous ne mettions que 3 fenêtres à la place de 5, mais qu'elles soient plus larges. Mr Fournier nous explique que cela nous obligerait à faire des linteaux. Il nous précise également que le vitrage prévu est translucide. Nous décidons donc de laisser les 5 fenêtres initialement prévues.

Mme Leconte demande à Mr Fournier ce qui est prévu en termes d'occultation des fenêtres de la grande salle. Mr Fournier dit qu'il y a rien de prévu, mais que si on veut mettre des volets il faudra soit casser les linteaux existants, soit mettre des coffres extérieurs. Il est donc décidé de mettre des rideaux.

## 4) Bandeau de façade du hall d'entrée

Nous le trouvons trop haut, nous aimerions qu'il soit moins épais. Mr Fournier nous dit que ce n'est pas possible car nous sommes sur un toit-terrasse qui nécessite une cuvette, donc une certaine hauteur.

## 5) Revêtement de sol

Mme Leconte demande à Mr Fournier si le carrelage avec parquet au milieu est plus couteux que le carrelage seul ? Mr Fournier dit qu'en effet cela coûte plus cher;

De plus se posera le problème de l'entretien du parquet qui reste plus fragile que le carrelage.

Mme Ferrand demande s'il existe des nouveaux matériaux qui seraient faciles d'entretien et résistants ?

Il est décidé de rester sur le carrelage car c'est plus simple d'entretien et plus hygiénique.

## 6) Cloison de doublage

Mr Rott demande quel intérêt on a à démonter la cloison de doublage en briques qui existe pour mettre du placo à la place ?

Mr Fournier dit que thermiquement la question ne se pose pas car on va créer une vraie isolation thermique. De plus, le système va avec le chauffage qu'on va mettre en place et, au niveau du coût de la démolition, cela ne représente pas grand-chose.

Mr Rott demande si on ne pourrait pas faire un sondage, et Mr Périer demande si on ne pourrait pas isoler en injectant un produit dans la cloison. Mr Fournier dit qu'on ne sait pas ce qu'il y a derrière la cloison existante, et qu'en faisant une injection de produit on risque de créer des ponts thermiques et donc faire beaucoup moins bien. De plus, la brique est un système isolant avec une certaine inertie.

#### 7) Cuisine

Mr Le Maire présente ce qui serait nécessaire en termes d'aménagement de la cuisine. S'ensuit une discussion sur la nécessité ou non de mettre la vaisselle dans la cuisine ou dans la remise ?

Nous devons réfléchir à plusieurs solutions, à savoir : soit on met un placard dans la cuisine pour 60 couverts, soit on prévoit un chariot dans le local rangement, soit on ne fait plus de location de vaisselle. Sur ce sujet il y a divergence de point-de-vue, il faut y réfléchir.

#### 8) Auvent devant la salle du conseil

Mme Leconte demande s'il est possible que cet auvent ait un puits de lumière afin de ne pas trop assombrir la salle. Mr Fournier dit que ça ne pose pas de problème.

#### 9) Planning

A partir de maintenant l'esquisse est terminée, Mr Fournier présente au conseil le planning mis en place à compter du 16/05/2016, à savoir :

- Etude d'avant-projet sommaire : 3 semaines de travail
- Présentation de l'avant-projet sommaire au conseil, puis 2 semaines de réflexion et de délai d'approbation pour le conseil
- Avant-projet définitif : 4 semaines de travail
- Présentation de l'avant-projet définitif au conseil, puis 2 semaines de réflexion et de délai d'approbation pour le conseil
- Dépôt du permis de construire fin juillet 2016 (délai d'instruction 3 mois, puis recours pendant 2 mois). Pendant ce temps le cabinet fait le montage du projet (pas pendant le mois d'août mais pendant le mois de septembre) et le présente au conseil qui aura 2 semaines de délai d'approbation
- Constitution du dossier d'appel d'offres les 2 dernières semaines d'octobre
- Retour de l'appel d'offres et analyse des devis : 3 semaines
- Rapport du résultat d'appel d'offres : courant décembre

Mr Le Maire demande s'il n'est pas possible de raccourcir les délais ? On ne peut pas aller plus vite. Mr Le Maire doit donc se renseigner pour être sûr que les subventions qui nous sont accordées le seront tout de même si les travaux ne débutent que fin décembre 2016.

Mme Leconte dit que nous pouvons donc louer la salle jusqu'à fin décembre 2016.

Mr Fournier nous rappelle qu'il faut que nous cherchions notre contrôleur technique.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Concernant l'éclairage dans le bourg, Mr Le Maire a contacté le SDEM pour en savoir plus sur la sécurité. A ce sujet, la réglementation est floue ; il n'y a pas d'obligation d'éclairage (sauf ilot central et passages cloutés). Il faut 3 candélabres d'allumés par passage protégé. Etant donné que

dans le bourg, il y en a 3 (un devant les Produits du Midi, un près la rue de l'église et un devant l'école), il faut laisser la D20 allumée et couper tout le reste de la commune entre 23 heures et 6 heures du matin. Mr Sauvey va voir avec Mr Grandguillotte pour le montage de ce système. Il est décidé d'informer les administrés en leur expliquant que c'est par souci environnemental et pour faire des économies.

Prochaine réunion de conseil prévu le jeudi 9 juin à 20 heures pour présentation de l'avant-projet sommaire par le cabinet Fournier.

**Secrétaire de séance** : Madame Elisabeth LEREBOURG

**Séance levée à 20 heures 45**

Signent au registre MM. :

PERIER Claude

LECONTE Marie-France

SAUVEY Jean

LEVILLAIN Isabelle

GALMEL Isabelle

BUFFARD Christine

FERRAND Marie-Pierre

ROTT Yannick

ROUCHERE Anne-Marie

LEREBOURG Elisabeth